

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 mai 2016

### Délibérations :

- Les tarifs de la redevance d'assainissement collectif pour 2016 sont les suivants : abonnement annuel : 90 €, prix au M3 : 1 €, Redevance Agence de l'Eau : 0.16 €/m<sup>3</sup>
- La participation aux frais de fonctionnement des écoles privées est alignée sur celle versée à l'école publique de Laurac : 715.27 € par élève.
- Une subvention a été accordée à l'école privée de Laurac d'un montant de 20 € par élève domicilié à Montréal pour une classe de découverte à Darbres.
- Le conseil se prononce contre le projet de fusion des communautés de communes du Vinobre et du Val de Ligne proposé par le préfet et réitère sa volonté d'une fusion entre les communautés de communes du Val du Ligne et de Beaume Drobie.
- Participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques ; il est voté à la majorité les montants suivants, correspondant aux montants communiqués par les communes : 715.27 € par élève scolarisé à Laurac, 535.95 € par élève scolarisé à l'école de Vinezac, 748.02 € inclus la classe de découverte par élève scolarisé à Chassiers (soit pour une scolarisation jusqu'en mars 2016 : 261.80 €).
- Participation à l'acquisition d'un tableau numérique pour l'école publique de Laurac à hauteur de 2 041 €.
- Le conseil autorise le maire à faire des avenants aux conventions PUP (Projet Urbain Partenarial) passées entre la commune et des particuliers pour leur participation financière aux travaux de création de réseaux sur les zones constructibles, suite à des modifications des montants des travaux.
- Le conseil autorise le maire à signer la convention avec le SATESE, organisme de contrôle de la station d'épuration de Montréal.

Les enfants de Montréal scolarisés à l'école privée de Laurac vont prendre leur repas à la cantine de l'école publique de Laurac. La commune devra donc participer aux frais induits par cet effectif supplémentaire.

Les entreprises pour la construction du local technique ont été choisies : Entreprise Mouraret pour le gros œuvre, Entreprise Manent pour le VRD, Entreprise Charbonnier pour la menuiserie, Entreprise Mendras pour l'électricité, entreprise Costa pour les enduits de façade. La construction va débuter dans la première quinzaine de juin. Le local sera situé sous la salle polyvalente. Le stationnement des véhicules sera de ce fait perturbé pendant toute la durée des travaux.

Une réunion publique concernant le PPRM (Plan de Prévention des Risques Miniers) est programmée le 27 juin à la salle des fêtes de Largentière pour présenter la carte de zonage réglementaire et le projet de règlement associé. Certaines parcelles situées au village sont impactées par ce zonage.

La subvention demandée au conseil départemental dans le cadre du contrat « Beaume Drobie Ligne », concernant la mise en place d'un zonage d'assainissement sur la commune, figure sur la liste complémentaire. Il n'est donc pas sûr qu'elle aboutisse. La subvention demandée à l'Agence de l'Eau est en cours d'instruction.

Le site internet de la commune va être opérationnel dans les jours qui viennent. L'adresse en sera communiquée en temps voulu.

Une demande de changement d'horaire du transport scolaire de Laurac à Montréal pour la sortie des classes le soir a été faite par les parents d'élèves de l'école privée. Le dossier est en cours d'instruction.